

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT
-ANDI-**

GUICHET UNIQUE DECENTRALISE

DE

DECLARATION D'INVESTISSEMENT

Nº Date

I. IDENTIFICATION DE L'INVESTISSEUR

1. Entreprise Individuelle (personne physique) :

- Nom , Prénoms :

Nationalité :

- Nationalité :

2. Personne Morale :

2.1 Raison sociale :

.....
3.2 Encapsulation SAPI SBA

2.2 Forme juridique : SARL □ SPA □

EURL SNC AUTRES

2.3. Principaux Associés / Actionnaires :

- Nom, Prénom ou Raison Sociale :

.....

- Nationalité -

[View Details](#) | [Edit](#) | [Delete](#)

Ad

- Nom, Prénom ou Raison Sociale :

.....

- Nationalité .

Adresse

- Nom, Prénom ou Raison Sociale :

.....

- Nationalité :
.....
- Adresse :
.....

3. Origine des capitaux : RESIDENTS NON RESIDENTS MIXTES

4. Secteur juridique : PRIVE PUBLIC MIXTE

5. N° de registre de commerce :

6. N° d'immatriculation fiscale :

7. **Adresse** **Siège** **Social :**
.....

II IDENTIFICATION DU REPRESENTANT STATUTAIRE LEGAL :

- 1. Nom** et **prénoms :**
.....
- 2. Date** et **lieu** **de** **Naissance :**
.....
- 3. Qualité :**
.....
- 4. Adresse** **personnelle :**
.....
- 5. Tél. :** **Fax :**
.....

III HISTORIQUE :

- Avez-vous déjà bénéficié de(s) décision(s) d'octroi d'avantages : Oui¹ Non
- Si oui, indiquer les numéros et les dates de décisions :
- Décision n°.....du.....type d'investissement.....
- Décision n°.....du.....type d'investissement.....
- Décision(s) de prorogation de délai éventuellement :
n.....du.....
- L'investissement projeté, existait-il sous une autre forme juridique avant sa déclaration au niveau de l'agence ? Oui Non

IV TYPE D'INVESTISSEMENT:

- **CREATION**

IMPORTANT : - La reprise d'une activité déjà existante sous une autre dénomination ou forme juridique même accompagnée d'un investissement complémentaire ne confère pas au projet le caractère de création.

¹ Joindre copie de chaque décision

La constitution de l'investissement à partir de biens déjà utilisés dans une activité existante ne confère pas également le caractère de création.

- EXTENSION

IMPORTANT : - L'investissement d'extension vise exclusivement l'accroissement de capacités de production généré par l'acquisition de nouveaux moyens de production. L'acquisition d'équipements complémentaires annexes et connexes ne confèrent pas à l'investissement le caractère d'extension.

- REHABILITATION
- RESTRUCTURATION
- PRIVATISATION
- PARTICIPATION AU CAPITAL

V NATURE ET CONSISTANCE DU PROJET

1. Domaine(s) et code(s) d'activité (s) :

.....

2. Consistance du projet :

.....

3. Lieu (x) d'implantation du projet :

.....

.....

4. Emplois directs prévus (en sus de ceux existants éventuellement) :

- Exécution :
- Maîtrise :
- Encadrement :

5. En cas d'extension, restructuration, réhabilitation :

- Emplois existants :
- Montant des investissements bruts figurant au dernier Bilan (en DA) :
.....

6. Impact sur l'environnement (pollution, toxicité, nuisance) : préciser si le projet nécessite une étude d'impact sur l'environnement Oui Non

Si Oui, préciser les mesures envisagées pour la protection de l'environnement.

.....
.....

7. Durée de réalisation projetée (Nombre de mois) :

8. STRUCTURE DE L'INVESTISSEMENT :

Rubriques	Montant en DA	%
Frais préliminaires		
Terrain		
Construction		
Equipements de production		
Matériels roulants		
Agencement et mobilier de bureau		
Total		

9. DONNEES FINANCIERES DU PROJET

- **Coût global de l'investissement (DA) :**
.....
 - Part en DA :
 - Part en DA transférable :

- **Montant des apports en fonds propres (DA) :**
- En devises² (DA) : dont en Nature (DA)
- En dinars (DA) : dont en Nature (DA)

- **Emprunt bancaire (DA)** :

- **Banque domiciliataire du projet:**
- **Subventions éventuelles (DA) :**

NOTA : - Les apports en nature pour un résident se constituent exclusivement du terrain et bâtiments (joindre une expertise foncière).

- Les apports en nature pour un non résident se constituent de l'ensemble des équipements à importer.
- Pour être pris en compte les apports en nature doivent être incorporés dans les fonds propres et figurer dans la classe des investissements au bilan .

² Concerne les non résidents

IMPORTANT :

- 1. Changements d'éléments de la déclaration :** Tout changement ultérieur d'éléments de la présente déclaration doit être, sous peine de retrait des avantages octroyés, porté à la connaissance du Guichet Unique concerné.
- 2. En cas de fausse déclaration :** Toute fausse déclaration entraîne l'annulation de la décision sans préjudice des autres dispositions légales prévues en la matière.
- 3. Non respect des engagements :** En cas de non respect des engagements souscrits, l'Agence peut procéder au retrait partiel ou total des avantages accordés sans préjudice des autres dispositions légales.
- 4. Etat d'exécution des engagements :** L'investisseur ayant bénéficié des avantages est tenu de déposer annuellement auprès du Guichet Unique concerné, une situation physique et comptable faisant ressortir l'état de réalisation du projet..
Le défaut de dépôt de cette situation physique et comptable est susceptible d'entraîner l'annulation de la décision d'octroi d'avantages.
- 5. Clôture du projet :** Au terme de la réalisation du projet, objet de la présente déclaration, le promoteur est tenu de se rapprocher du Guichet Unique Décentralisé concerné à l'effet de procéder à sa clôture conformément aux procédures en vigueur.
- 6. Incessibilité des biens et équipements :** Les biens et équipements acquis, sous régime privilégié, dans le cadre du présent investissement, sont inaccessibles pendant la durée légale d'amortissement.
- 7. Le défaut de retrait de la décision** dans un délai de 6 mois à compter de sa date de signature entraîne son annulation.
- 8. Le dépôt du dossier** doit être effectué par l'investisseur lui même ou son représentant statutaire légal.

Je soussigné (e) M

agissant pour le compte de en qualité de atteste avoir pris connaissance des différentes dispositions ci dessus et déclare, sous peines de droits, que les renseignements figurant sur la présente déclaration d'investissement sont exacts et sincères.

Signature légalisée du promoteur

CADRE RESERVE A L'AGENCE

Nom et Prénom du Cadre d'Accueil :

.....
.....

Signature et Cachet:

.....
.....